

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 009-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.56

Déposée le: 19.01.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hügli (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: —
Proposition du
Conseil-exécutif:



Activités des autorités de conciliation et des tribunaux régionaux (litiges relevant du droit du travail)

Plusieurs années se sont écoulées depuis la réforme judiciaire et le changement de statut des tribunaux du travail. On dispose maintenant des chiffres permettant de faire une première évaluation.

Le Conseil-exécutif est dès lors prié de répondre aux questions suivantes:

1. Combien de procédures portant sur des litiges relevant du droit du travail les autorités de conciliation ont-elles liquidées ces trois dernières années ?
2. Dans quelles catégories ces procédures entraient-elles ?
3. Combien de ces procédures ont été portées devant un tribunal régional ?
4. Comment le Conseil-exécutif juge-t-il cette procédure, maintenant éprouvée ?